

Monsieur Sébastien PLA
Sénateur de l'Aude
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Saint-Denis, le 1^{er} août 2024

Monsieur le Sénateur,

Jean-Pierre Farandou, Président-Directeur général du groupe SNCF, m'a confié le soin de répondre à votre courrier dans lequel vous appelez son attention sur le mécontentement que suscite la suppression récente de la liaison de nuit directe Paris-Carcassonne.

Comme vous l'indiquez à juste titre, depuis le 10 décembre 2023 l'itinéraire de la ligne de nuit Paris<>Cerbère, exploitée par SNCF Voyageurs Intercités pour le compte de l'État autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire (TET), est modifié. Les trains ne passent plus par le centre de la France et Toulouse, mais par la vallée du Rhône et la façade méditerranéenne.

Cette modification, décidée par l'État et mise en œuvre par SNCF Voyageurs, est la conséquence des travaux d'infrastructure massifs menés par SNCF Réseau autour de Toulouse, nécessaires au développement du réseau ferré (réseaux express métropolitains de Toulouse, aménagements préalables à la ligne à grande vitesse Bordeaux - Toulouse). Ces chantiers limitent la capacité du réseau et imposent le nouvel itinéraire pour une durée d'au moins huit ans. Ils affectent également la ligne de nuit Paris<>Tarbes, qui ne passe plus par Toulouse mais par la façade Atlantique. Cette reconfiguration de l'offre des trains de nuit du Sud-Ouest, qui a, pour la ligne Paris-Cerbère, vocation à être temporaire, avait fait l'objet d'une annonce par l'État lors du Comité de suivi des dessertes ferroviaires (CSDF) qui s'est tenu le 24 mai 2023.

Comme vous l'évoquez, en répercussion de ce changement les voyageurs souhaitant rejoindre un train de nuit pour Paris depuis les gares de Carcassonne, Castelnaudary et Lézignan-Corbières doivent actuellement emprunter des trains TER en correspondance. Ils ont accès à deux lignes Intercités de nuit : la ligne quotidienne au départ de Toulouse d'une part et, durant les week-ends et chaque jour des vacances scolaires de la zone C, la ligne de nuit Cerbère-Paris, depuis Narbonne ou Béziers, d'autre part. J'ai bien conscience qu'un trajet en correspondance n'offre pas à nos clients le même confort de voyage qu'un trajet direct. Soyez assuré que les équipes SNCF Voyageurs mettent tout en œuvre pour que

chaque étape du voyage, quel que soit le transporteur, se déroule dans les meilleures conditions pour chacun de nos clients.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération

Respectueusement



Christophe Fanichet
Président-Directeur général